

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 avril 2016

**NOUVELLES LIBERTÉS ET DE NOUVELLES PROTECTIONS POUR LES ENTREPRISES
ET LES ACTIFS - (N° 3675)**

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 345

présenté par

Mme Dion, M. Lazaro, Mme Ameline, M. Sordi, Mme Zimmermann, M. Houillon, M. Decool,
M. Tétart, M. Mathis et M. Poisson

ARTICLE 16

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objectif de revenir aux règles actuellement en vigueur concernant le nombre d'heures de délégation.